



## SYNTHESE DES AVIS ET REPONSES APPORTES PAR ARCHE AGGLO – Axe 1

## CONSULTATION DU PUBLIC SUR LE PLAN CLIMAT

AXE / ACTION	CONTRIBUTION	REPONSE
<p><b>1.2.1 : Maintenir et préserver la biodiversité</b></p>	<p>Suite à cette lecture, je pense que nos forêts méditerranéennes ne sont pas suffisamment mises en avant et trop peu d'actions sont planifiées pour les protéger et les promouvoir.</p> <p>Cet espace multifonctionnel mérite des actions plus poussées pour améliorer chaque fonction.</p> <p>Par exemple, la production de bois, principalement du bois d'industrie et du bois énergie, doit être promue et mise en avant auprès des professionnels du secteur et du grand public, Bien sûr, cela doit s'inscrire dans un plan de gestion durable de la forêt.</p> <p>La deuxième fonction de notre forêt est la protection de la biodiversité, des paysages et des hommes. Dans le plan d'action, le chapitre 1.3 évoque ce sujet bien trop rapidement par rapport à l'urgence de la situation dans le secteur mais aussi dans la région. Les actions les plus urgentes à mener sont la protection des ripisylves comme évoqué dans le chapitre 1.3.2, pour limiter au maximum la pollution des cours d'eau à cause des produits phytosanitaires épandus par les agriculteurs</p>	<p>Ces actions s'inscrivent dans les fiches actions 1.2.1 et 1.2.2, autour de la biodiversité :</p> <p>Concernant la préservation des forêts et de la biodiversité, plusieurs actions s'inscrivent dans cet objectif : sensibilisation scolaire sur les espaces naturels sensibles mise en place depuis 2020, sensibilisation auprès du grand public (sentiers d'interprétation, fête de la biodiversité...), préservation d'îlots de forêts sénescents (bois mort sur pieds, cavités) avec une gestion en libre évolution (par exemple sur l'espace naturel sensible Doux, Duzon, Daronne).</p> <p>Des diagnostics biodiversité sont proposés aux agriculteurs, ce qui peut mener notamment à des plantations de haies.</p> <p>D'autre part, ARCHE Agglo est engagée dans le contrat vert et bleu, en lien avec le territoire du Grand Rovaltain, qui vise à préserver la trame verte et bleue, corridor pour la biodiversité.</p> <p>Ces actions sont amenées à se renforcer dans le cadre de la mise en œuvre du plan climat.</p>

	<p>conventionnels. Mais, dès que possible, il faut également créer des espaces protégés afin de conserver nos paysages et notre biodiversité. Je sais que les agriculteurs peuvent toucher des aides financières pour créer des haies qui serviront de corridor et de protection pour leurs cultures, pourquoi ne pas aider également les particuliers ?</p> <p>Enfin la fonction sociétale, devrait-être mieux prise en compte. Le travail d'entretien, de valorisation et de promotion des sentiers de randonnées réalisés par l'Office de Tourisme est déjà de très bonne qualité mais il pourrait être amélioré en travaillant sur le côté présentation des espèces et de la biodiversité.</p> <p>Alexandre Tracol, citoyen Cheminas</p>	<p>Les actions concernant l'utilisation de la forêt pour la production de bois sont assez limitées, car sur le territoire, la filière est peu développée aujourd'hui. Les actions de développement de la filière bois sont précisés dans la fiche action 4.3.2 « accompagner la structuration de la filière bois ».</p>
<p><b>1.3.1 : Sensibiliser à la réduction des consommations d'eau</b></p>	<p>Le plan d'action est intéressant, il est question notamment de diversifier les cultures, mais comment réellement le mettre en pratique au vu du territoire dont une partie de l'économie est très axée sur la production de vins ? Tout autour de chez moi il y a essentiellement des vignes et des vergers.</p> <p>Comment accélérer le processus de réduction des gaz à effet de serre ? Les ambitions sont intéressantes mais peut-être pas suffisamment rapides au vu de l'urgence climatique.</p> <p>Peut-être notamment dans les communes qui ne sont pas encore engagées dans la non utilisation de pesticides, faudrait-il des mesures financières pour aider les</p>	<p>Plusieurs actions concernent l'objectif de diversifier les cultures (actions 1.1.3 ; 1.4.3 ; 2.2.1). Il s'agit effectivement d'un enjeu important, tant pour l'autonomie alimentaire du territoire, que pour l'adaptation de l'agriculture face aux changements climatiques.</p> <p>Concernant l'engagement des communes dans la non-utilisation des pesticides, ARCHE Agglo mène depuis plusieurs années des actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement des communes et citoyens vers des pratiques « zéro pesticide » :</li> </ul> <p>Réalisation pour les 41 communes d'un Plan de Désherbage Communaux, afin d'identifier les alternatives aux pesticides pour l'entretien des espaces verts de toutes les communes. Des commandes groupées de</p>

	<p>communes à recruter davantage d'agent chargés de l'espace vert Ainsi ils pourraient réellement mettre en pratique toutes les techniques alternatives à l'utilisation des pesticides, proposer des ateliers pratiques aux habitants de leur commune pour l'entretien de leur jardin? Il faut des actions de sensibilisation très localisées pour toucher les populations.</p> <p>Hélène Rivoliier, citoyenne</p>	<p>matériel de désherbage alternatif ont été organisées pour les communes avec l'appui financier de l'Agence de l'Eau RMC. Des rencontres techniques avec les agents et élus en charge des espaces verts sont proposées annuellement afin de bénéficier des retours d'expériences de chacun 37 agents ont été formés à la gestion différenciée des espaces verts. Pour les citoyens : organisation de réunions publiques et formations, outils de communication mis à disposition des communes... Aujourd'hui l'ensemble des communes est pleinement engagé sur les pratiques "zero pesticide", et en conformité avec la loi Labbé qui interdit (sauf quelques exceptions encadrées) l'utilisation des pesticides sur le domaine public depuis le 1er janvier 2017.</p>
<p><b>1.4.1 Accompagner le repérage des ilots de chaleur, et la réalisation d'aménagements pour les transformer en ilots de fraîcheur</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Application déjà aux projets existants (ex : zone Saint Vincent ?</li> <li>- Critères en matière d'urbanisme ?</li> </ul> <p>Jean-Claude Carelle, Conseiller Municipal Tournon Sur Rhône</p>	<p>Concernant les critères en matière d'urbanisme, un accompagnement des communes pour mieux intégrer les enjeux du plan climat sera proposé, avec un Vademecum sur l'élaboration des PLU (action 1.4.2). Des propositions pourront être faites en lien avec la prévention des ilots de chaleur. Les écoles seront notamment prises en compte, où l'enjeu de réduction de la chaleur est important. Cette sensibilisation et les préconisations apportées pourront également s'appliquer sur les projets neufs, tels que l'aménagement de la zone St Vincent à Tournon.</p>
<p><b>1.4.3 Réalisation d'une étude sur les changements</b></p>	<p>En cible : ajouter entreprises agroalimentaires</p>	<p>L'étude sur les changements climatiques ne concernent dans un premier temps uniquement les productions agricoles (adaptation des cultures, nouvelles</p>

<b>climatiques en agriculture</b>	de nombreuses PME sur le secteur transforment les produits agricoles locaux et sont déjà concerné par les impacts et changement climatique sur les produits agricoles. Leurs stratégies à moyen et long terme en dépend  Damien Gouy, citoyen	opportunités). Les entreprises agroalimentaires pourront être impliquées suite à cette étude, dans la réflexion autour de filières locales (voir action 2.2).
-----------------------------------	---	---